

CONTRAT 9760
N/REF : 8/02/2026 0H07 C:013668 I:33953
V/REF : Contrat N°009760 du 16/01/2026

SDC 'Jard.Terrasse Belledonne'
C/O ORALIA GIGNOUX LEMAIRE
2 RUE ALEX.1ER DE YUGOSLAVIE
38000 GRENOBLE

IMMEUBLE : JARD.TERRASSE BELLED
58/62/64 AVENUE JULES VALLES
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 04 Mars 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEES 58/62/64
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme C. VALADARES

POMPAGE AVEC CURAGE DE L'AQUADRAIN SITUÉ DEVANT L'ACCES GARAGE
CURAGE DE SON ÉCOULEMENT CORRESPONDANT.

POMPAGE AVEC CURAGE DE LA GRILLE DES ÉVACUATIONS D'EAUX PLUVIALE SITUÉ
DEVANT LA MONTÉE 9 CÔTÉ PARC.

POMPAGE AVEC CURAGE DES TROIS AQUADRAINS CÔTÉ ACCES PORTAIL "GRAND
CHÂTELET" .
CURAGE DE SON ÉCOULEMENT CORRESPONDANT.

POMPAGE AVEC CURAGE DE LA GRILLES DES ÉVACUATIONS D'EAUX PLUVIALE SITUÉ
DEVANT LA MONTÉE N°62.
CURAGE DE SON ÉCOULEMENT CORRESPONDANT.

POMPAGE AVEC CURAGE DE LA GRILLE DES ÉVACUATIONS D'EAUX PLUVIALES AU
NIVEAU DU JARDIN PRIVATIF DE LA MONTÉE N°62.

POMPAGE AVEC CURAGE DES DEUX AQUADRAINS SITUÉ DEVANT LA MONTÉE N° 7 .
CURAGE DE SON ÉCOULEMENT CORRESPONDANT.

POMPAGE CURAGE DE L'AQUADRAIN PUIS DE LA GRILLE DES ÉVACUATIONS D'EAUX
PLUVIALES AU NIVEAU DE LA DESCENTE AUX DEUX GARAGES .
CURAGE DE SON ÉCOULEMENT CORRESPONDANT.

PROCEDE DE CURAGE :
POMPAGE A PARTIR VÉHICULE COMBINÉ VL HAUTE PRESSION HYDROLIQUE

1 FOIS/AN

NOTRE SOCIÉTÉ DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE REFOULEMENTS ET/OU
DE NOS RESPECTS DES CONDITIONS LE CURAGE .

TOUT CURAGE PEUT GÉNÉRER UN REFOULEMENT EN FONCTION DE L'ÉTAT
D'ENCRASSEMENT DES CANALISATIONS,

OBSERVATIONS :

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Février de chaque année
et payable a 30 jours.

Prix de base du contrat : 980,00

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Curage/Pompage Aquadrains/Grille Ep	980,00	980,00
TOTAL H.T.			980,00
T.V.A. a 10,00%			98,00
TOTAL T.T.C.En EURO			1078,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN